

# Service Public Régional de l'Orientation - SPRO

---

## Le SPRO : qu'est ce que c'est ?

Défini comme un service à compétences partagées, le Service public régional de l'orientation (SPRO) créé [par la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale](#) (art 22) a différents objectifs :

- répondre aux besoins de chaque personne en matière d'orientation tout au long de la vie
- mieux articuler les actions entre les différents acteurs de l'orientation

Il constitue une offre globale d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement .

Il organise la mise à disposition auprès des citoyens des offres de service des différents acteurs de l'AIO (Accueil Information Orientation) dans le cadre d'une mise en oeuvre coordonnée au niveau de chaque territoire.

**La Région** coordonne l'action des organismes participant au SPRO.

**L'Etat** définit, au niveau national la politique d'orientation des élèves et des étudiants.

En Rhône Alpes, les représentants de la Région, l'Etat et les Partenaires Sociaux ont défini ensemble les objectifs et les principes du SPRO.

## Le SPRO : d'où ça vient ?

Avant la mise en oeuvre du SPRO, la loi du 24 novembre 2009 avait prévu la mise en oeuvre du **Service Public de l'Orientation (SPO)**. Le SPRO en constitue une évolution.

Les "outils" nationaux (site internet, service téléphonique) mis en place dans le cadre du SPO restent accessibles.

[En savoir plus sur les services dématérialisés du SPO](#)

Le Service public de l'orientation a également été mis en place au travers d'un **service local de proximité labellisé "orientation pour tous"**.

En Rhône Alpes, la démarche a été déployée en lien avec l'expérimentation régionale d'un service d'accueil information généraliste . Aujourd'hui les structures de 4 territoires rhônalpins ont obtenu le **label "Orientation pour tous"** :

- Grand Lyon Centre et Nord
- Drôme des Collines - Royans- Vercors
- Espace Metropole Savoie- Avant Pays Savoyard
- Pays de Gex - Bassin Bellegardien- Haut Bugey

Le label reste actif pendant une durée de 5 ans.

En savoir plus sur l'expérimentation du service d'accueil information généraliste

[Consulter le recueil des actions mises en place sur les territoires par les territoires expérimentaux](#)

## Le SPRO en Rhône Alpes, quelle mise en oeuvre ?

En Rhône Alpes, l'Etat, la Région et les partenaires sociaux réunis au sein du **CCREFF** ont élaboré le [schéma rhonalpin de développement du SPRO tout au long de la vie](#).

Il définit un projet régional mettant en synergie les différents acteurs de l'AIO assurant des fonctions d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement afin d'assurer et améliorer la qualité du service rendu par chacun et collectivement au niveau des territoires.

Ce projet doit s'appuyer sur l'élaboration et le pilotage d'un plan d'action partagé entre les acteurs engagés.

Le plan d'action vise bien sûr à améliorer les services rendus au public en favorisant :

- la coopération et les complémentarités entre les acteurs
- leur professionnalisation continue par des actions mutualisées

**3 types de services sont délivrés dans le cadre du SPRO :**

- **l'accueil et l'information**
- **le conseil**
- **l'accompagnement**

qui permettent de distinguer **2 niveaux d'intervention** :

- Assurer un accueil et une information fiable, actualisée, personnalisée pour tous les publics
- Proposer des services et/ou des prestations de conseil en orientation et un accompagnement

[Consulter le référentiel de la fonction d'accueil et d'information tout public](#)

[Consulter le guide pratique pour l'accueil et l'information tout public](#)

Le schéma rhônalpin de développement du SPRO se décline au niveau territorial, dans chaque **ZTEF** à travers l'élaboration d'un projet territorial du SPRO. Ce dernier se concrétise par :

- un diagnostic territorial de l'orientation,
- une organisation des deux niveaux de services sur le territoire,
- des actions :
  - permettant de développer des collaborations/coopérations inter-structures
  - favorisant la connaissance des métiers, des emplois
  - précisant l'organisation de la coordination avec les dispositifs existants afin de faciliter l'orientation tout au long de la vie

[Consulter le guide méthodologique à la conduite d'un projet territorialisé SPRO](#)

Cette démarche a été lancée officiellement depuis début mars par l'organisation de réunions sur les départements en présence de Philippe Meirieu, Vice président délégué à la Formation tout au long de la vie et Christiane Puthod, Vice présidente déléguée à l'emploi, au dialogue et à l'innovation sociale et, aux Contrats Territoriaux Emploi Formation.

A l'issue de ces réunions, les acteurs du territoire, réunis au sein d'une **commission Orientation** mise en place dans le cadre du Comité Stratégique Territorial Emploi Formation élaboreront les projets territoriaux .

## **Le SPRO qui est concerné ?**

Pour rendre ces services sont principalement mobilisés :

- [les réseaux adhérents du PRAO et parmi eux les opérateurs du conseil en évolution professionnels suivants : l'APEC, CAP Emploi, Missions Locales, Pôle Emploi](#)

- les OPACIF opérateurs du conseil en évolution professionnelle : [AFDAS](#), [AGECIF CAMA](#), [FAFSEA](#), [FAFTT](#), [OPCALIM](#), [UNAGECIE](#), [UNIFAE](#), [UNIFORMATION](#)

- pour le 1er niveau de services et selon les territoires les Maisons de l'emploi, les Relais de services public ... peuvent être également associés

## **Le SPRO et le Conseil en évolution professionnelles (CEP) : quelle articulation?**

Le conseil en évolution professionnelle est réalisée dans le cadre du SPRO par les 5 opérateurs désignés par la loi, ainsi que ceux qui seraient accrédités par la Région.

Ces opérateurs délivrent ces services dans le respect du cahier des charges du conseil en évolution professionnelle fixé par l'[arrêté du 16 juillet 2014](#), et selon les modalités définies par leur propre institution.

Les niveaux de service décrits dans le texte du schéma rhônalpin du SPRO recouvrent les niveaux de services fixés dans le cahier des charges du SPRO.

## Actualité

---

[Zéro chômage longue durée](#)

[Sécuriser les parcours professionnels des saisonniers](#)

[Adoption de la loi travail : les principales mesures](#)

- [Réforme : Toutes les actualités](#)

## Ressources utiles

---

- [Guide méthodologique pour la conduite de projet territorialisé SPRO](#)
- [Référentiel de la fonction d'accueil et d'information tout public](#)
- [Guide pratique pour l'accueil et l'information tout public](#)
- [Recueil des actions mises en place pendant l'expérimentation AIG/SPO](#)

## Sites utiles

---

- [Informations sur le site de la Région](#)
- [www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)